



Département de l'EURE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 février 2025

PROCÈS-VERBAL

Ville de LE NEUBOURG

Le vingt-quatre février deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil municipal.

Date de la séance : 24 février 2025

Date de convocation : 18 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 24

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 21

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, M. Francis BRONNAZ, M. Francis DAVOUST, Mme Isabelle AMEYE, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, maires adjoints ; M. Didier ONFRAY, M. Jean LEFEBVRE, Mme Claire LAPOIRIE, M. Philippe DELAUNAY, M. Stéphane CHERRIER, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Alain LEROY.

Absentes excusées ayant donné pouvoir : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER à M. Arnaud CHEUX, Mme Hélène LEROY à Mme Isabelle VAUQUELIN, Mme Isabel COUDRAY à Mme Isabelle AMEYE, Mme Evelyne DUPONT à Mme Anita LE MERRER.

Absents excusés : Mme Stéphanie CHEUX, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Absente : Mme Katiana LEVAVASSEUR.

Secrétaires de séance : Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal

Conseil municipal du 20 janvier 2025

Délibérations et comptes rendus des commissions :

FINANCES

DCM 2025-02 RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

VU le rapport joint en annexe,

CONSIDÉRANT que les conseillers municipaux ont été destinataires du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) avec leur convocation ;

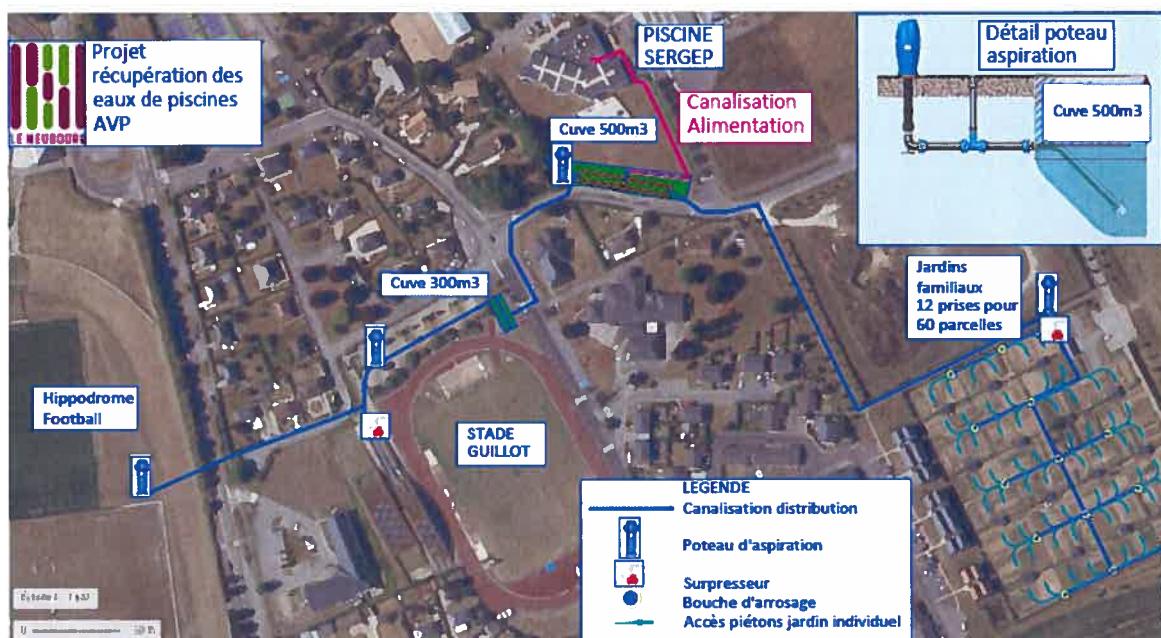
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- ✓ Prend acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2025 joint en annexe.

DCM 2025-03 APPROBATION DU PROJET DU SYSTEME DE RECUPERATION DES EAUX DE LA PISCINE ET DE SON PLAN DE FINANCEMENT

La ville et le SERGEP souhaitent s'associer pour créer un système de récupération des eaux de la piscine. Le projet est situé rue Jean de la Fontaine, parcelles AN 144 et 141. Ce projet a pour but de préserver la ressource en eau. Cette eau va être récupérée et stockée dans des citernes, puis elle va être traitée pour pouvoir être réutilisée. Les Jardins Familiaux, les espaces verts et sportifs de la ville en bénéficieront à des fins d'arrosage. Ce système va permettre une économie, mais également de ne plus perturber le réseau d'assainissement à chaque vidange de la piscine.

Une cuve de 500 m³ et une borne d'aspiration vont être placées sur la parcelle du SERGEP, ainsi qu'une cuve de 300 m³ (en complément de celle déjà existante) au stade Marcel Guillot. Ces cuves seront raccordées par des canalisations à des bornes d'aspiration à l'hippodrome, au stade et aux jardins familiaux avec en complément une création de 12 bouches d'arrosage également réparties pour les usagers des jardins familiaux.



Pour la bonne réalisation du projet, le SERGEP délèguera la maîtrise d'ouvrage à la ville du Neubourg pour qu'elle puisse intervenir sur ses installations (convention jointe).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG décide :

- ✓ D'approuver le projet de bassin tel qu'il est présenté dans l'exposé ci-dessus ;
- ✓ D'approuver le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessous et les demandes de subventions DSIL, LEADER et Agence de l'eau.

TRAVAUX		RECETTES		
Cuve 500m3	263 580,00 €	Agence de l'Eau	200 000,00 €	29,00%
Raccordement Guillot	193 480,00 €	SERGEP	55 000,00 €	8,00%
Raccordement vers Hippodrome	88 780,00 €	DSIL	232 380,00 €	34,00%
Raccordement jardins familiaux	122 218,00 €	LEADER	60 000,00 €	9,00%
ETUDES PREALABLE ET COMPLEMENTAIRES				
Géomètre topographie	7 000,00 €	Autofinancement	144 778,00 €	21,00%
Géotechnique cuves et canalisations	12 000,00 €			
Dossier réglementaires	5 000,00 €			
Total HT	692 058,00 €	Total HT	692 058,00 €	

- ✓ D'approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage en annexe ;
- ✓ D'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice ;
- ✓ D'autoriser Mme le Maire à signer tout document afférent au projet.

Adopté à l'unanimité,

Madame Natacha Brunet indique que, d'après ce qu'elle a lu de la loi de 2016, une vidange annuelle serait faite au lieu de quatre vidanges. Le législateur envisage de ne plus obliger à vidanger.

Monsieur Arnaud Cheux répond qu'il n'y a jamais eu quatre vidanges. Le SERGEP est dans l'obligation de vidanger une fois par an pour les travaux de maintenance. Les eaux sont régulièrement contrôlées par l'ARS. C'est une gestion globale. Trente litres d'eau sont injectés à chaque baigneur. L'eau est constamment renouvelée. L'objectif est de respecter les conditions sanitaires. Le cahier des charges est strict, suivi, opposable, certifiable et formalisable.

Madame Natacha Brunet précise que l'agence nationale de sécurité doit avoir donné son rapport au 1^{er} trimestre 2024 pour savoir si la vidange est toujours obligatoire.

Monsieur Arnaud Cheux répond que la vidange aura toujours lieu même si elle n'est plus obligatoire. C'est demandé par le prestataire qui effectue la maintenance.

Madame Natacha Brunet demande si des interventions sont nécessaires tous les ans.

Monsieur Arnaud Cheux explique que c'est très complexe et technique. Des choix écologiques ont été faits avec le méthaniseur qui chauffe la piscine. Le stabilisant n'est pas utilisé. C'est une technique particulière qui nécessite un suivi et des connaissances. Un traitement de l'air est nécessaire pour éliminer les chloramines.

Madame Natacha Brunet se pose la question de l'investissement si la vidange n'est plus nécessaire.

Monsieur Arnaud Cheux indique que les eaux récupérées dans la cuve de 500 m³ sont des eaux de débordement. Il n'y a pas d'effet de masse. Une vidange complète représente 12 000 m³ d'eau.

La France est en retard par rapport à d'autres pays européens.

Madame Natacha Brunet suggère d'alimenter les sanitaires de complexe du Haut-Phare par exemple.

Monsieur Arnaud Cheux explique qu'il faut que le réseau s'y prête. Aujourd'hui, on bénéficie d'une altimétrie et d'une forme gravitaire favorables par rapport à l'implantation de la cuve. Ce qui limite l'installation de pompes de relevage. Si l'on voulait alimenter la salle du Haut-Phare, il faudrait tout casser. Une autre réflexion pourrait être la récupération des eaux de pluie du bâtiment.

Cette cuve n'a pas pour seule finalité le stockage. C'est aussi de l'analyse, du traitement, du brassage et de la dé-chloration. Cette analyse est opposable et certifiable aux normes françaises. Elle doit pouvoir être faite tous les jours.

DCM 2025-04 SUBVENTION A L'ASSOCIATION HIPPIQUE MUNICIPALE DU NEUBOURG

La Fédération Nationale des courses hippiques a versé la somme de 1 408,79 € à la commune au titre des enjeux que la société Municipale du Neubourg a collectés en 2023.

Par courrier en date du 17 décembre 2024, la Société Municipale Hippique du Neubourg invite le conseil municipal à décider de l'attribution de cette somme.

Monsieur l'Adjoint aux finances propose le versement de la totalité de la somme reçue de la Fédération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la demande formulée par l'Association Municipale Hippique du Neubourg le 17 décembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- ✓ Décide d'accorder à l'Association Municipale Hippique du Neubourg une subvention d'un montant de 1 408,79 €.

- ✓ Autorise Madame le Maire, ou le Maire Adjoint Délégué, à signer tout document afférent à ce dossier.

Adopté à l'unanimité,

DCM 2025-05 VOYAGE « SENIORS EN VACANCES » DU 6 AU 13 SEPTEMBRE 2025 – APPROBATION DES TARIFS

Dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV), la ville du Neubourg réalise depuis 10 ans une action « Séniors en Vacances ».

Cette action a pour but de permettre :

- ✓ à des personnes retraitées ou sans activité professionnelle de 60 ans et plus
- ✓ à des personnes en situation de handicap à partir de 55 ans

de partir quelques jours en vacances, seules ou accompagnées de leurs aidants familiaux, ou professionnels, de rompre l'isolement et de favoriser les liens intergénérationnels, pour une somme raisonnable au regard du coût réel du voyage.

La ville du Neubourg va ouvrir l'inscription aux habitants de l'ensemble du territoire communautaire avec une priorité aux habitants non imposables du Neubourg et de la Communauté de Commune du Neubourg (CDC).

Pour 2025, une convention est signée avec l'ANCV, pour un séjour de 8 jours et 7 nuits en Nouvelle Aquitaine dans le village vacances de Seignosse les Tuquets du 6 au 13 septembre 2025.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal de LE NEUBOURG décide :

- ✓ D'approuver les tarifs suivants :
 - pour les personnes non-imposables 550 €
 - pour les personnes imposables du Neubourg : 750 €
 - pour les personnes imposables de la CDC : 806 €
 - Chambres particulières à 13,43 € par jour, soit 94 € la semaine.
- ✓ D'autoriser Madame le Maire, ou le Maire Adjoint Délégué, à signer tout document afférent à ce dossier.

Adopté à l'unanimité,

Madame Natacha Brunet demande le nombre de places et si les inscriptions des Neubourgeois ne suffisent pas à remplir le car.

Madame le Maire répond 55 places et le voyage a toujours été ouvert à la CDC. Ce qui permet de faire entrer plus d'argent puisque le tarif est plus élevé.

Monsieur Arnaud Cheux précise que cette ouverture permet de compléter le bus.

DCM 2025-06 BUDGET COMMUNAL - DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1612-1 modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD) ;

CONSIDÉRANT que le budget primitif sera voté au mois de mars 2025 ;

CONSIDÉRANT que le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2024 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») s'élève à 4 406 143,50 € ;

CONFORMEMENT aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 1 101 535,88 €, soit 25% de 4 406 143,50 € pour les dépenses suivantes ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- ✓ Décide d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dont l'affectation est la suivante :

<i>Chapitre 20</i>	<i>Immobilisations incorporelles</i>	0,00 €
<i>Chapitre 21</i>	<i>Immobilisations corporelles</i>	161 713,99 €
Compte 2113	Terrains aménagés autres que voirie	161 713,99 €
<i>Chapitre 23</i>	Immobilisations en cours	0,00 €
	TOTAL	161 713,99 €

Fournisseur	Énoncé	MONTANT	COMPTE
VIAFRANCE Normandie	Aménagement de l'aire de stationnement de l'allée du Champ de Bataille	161 713,99 €	2113-518

161 713,99 €

Adopté à l'unanimité,

PERSONNEL COMMUNAL

DCM 2025-07 CREATION DE POSTES

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2025.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées par les agents, et surtout dans le cadre d'une politique salariale favorable aux agents assidus et investis dans leur poste, Madame le Maire proposera de créer les postes nécessaires aux nominations par avancement de grade au 1er mars 2025.

Catégorie	Libellé du grade	Nombre de poste / temps complet
A	Attaché principal	1
B	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1
C	Brigadier-chef principal	1
C	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	1
C	Agent de maîtrise principal	2

Les postes laissés vacants seront supprimés après acceptation des nouveaux postes par les agents concernés et avis du Comité Social Territorial.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG décide :

- ✓ D'adopter la modification du tableau des emplois présentée ci-dessus, à compter du 1^{er} mars 2025 ;
- ✓ D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi, au chapitre 012

Adopté à l'unanimité,

Madame Natacha Brunet demande si dans ce tableau, il n'y a pas de création de poste.

Madame le Maire répond que ce sont des agents déjà en poste qui vont évoluer.

CULTURE – ANIMATIONS – COMMUNICATION

Compte-rendu de la commission du 30/01/2025

Présents : I. Vauquelin, A. Le Merrer, E. Dupont, G. Barbier, I. Coudray, C. Chopin, C. Lapoirie, I. Ameye
Excusée : M.N. Chevalier

Bilan des évènements passés

Feu d'artifice de Noël : plan de circulation fonctionnel, bel effet des bonnets lumineux dans la nuit, feu d'artifice très apprécié.

Concert hommage à M. Berger le 24/01

Beaucoup d'ambiance, 394 billets vendus, recette 7405 € pour un coût total de 5500 €

FCA : l'inauguration le 25/01 au matin avec la visite des expositions de M. Lambert s'est bien passée.
Par contre, très peu de monde pour la conférence de l'après-midi. Timing à revoir.

Animalissons le 26/01

99 spectateurs, spectacle gratuit, très apprécié des adultes et des enfants

Coût total 2735 €

Actualités du moment

Cinéma

Les chiffres du cinéma sont en hausse en 2024 (60.000 entrées, hausse de fréquentation de 11,63% par rapport à 2023)

Les distributeurs de friandises et boissons seront remplacés à partir du 1er mars. La société ASA sera le prochain prestataire.

FCA :

Délibération du concours de dessin prévue le samedi 1er février à 9h

Les séances scolaires commencent vendredi 31 janvier et près de 600 scolaires sont prévus

Les projections tout public commencent le mercredi 5 février

Les inscriptions des ateliers gratuits pour les enfants ont débuté : 4 ateliers créatifs pour les 3-5 ans et 6-9 ans et, nouveauté, un atelier parent/enfant.

Repas des aînés :

211 participants inscrits et déjà 10 sur liste d'attente + 10 élus inscrits

Les commandes en cours chez les prestataires (Fumoir de Sacquenville, Pages, La Cave Neubourgeoise, Daix, Osmont, L'Atelier floral, Nature Gourmandise)

Feux d'artifices 2025 : les programmes musicaux ont été sélectionnés

- Rock pour la Saint Paul : 7 400€ (augmentation de 400€)

- Musiques de Noël revisitées par des artistes actuels : 4 500€ (augmentation de 300€)

Le prestataire a doublé la sonorisation afin de répondre à nos remarques. Prestation améliorée sur les feux d'artifice.

Dictée samedi 22 février :

Les textes sont en cours de sélection

Spectacles retenus par la commission

"Les Aventures du Clark Pakap"

Dans le cadre de notre partenariat avec le Tangram, spectacle jeune public, plein air, clés en main 750 € HT, à programmer le 27 avril.

"Romanesque" de et avec Lorant Deutsch

Seul en scène, Lorant Deutsch raconte l'histoire de la langue française, de sa naissance à nos jours Un spectacle riche, drôle et accessible ! 9 500€ HT (hors VHR)

A programmer fin 2025 ou début 2026

"Théâtre à la carte, dégustation de scène"

Spectacle drôle à la forme originale. Les spectateurs choisissent le menu du spectacle : un classique en entrée ? une pièce comique en plat ? Un spectacle composé de 5 à 6 pièces du répertoire théâtral que les spectateurs « commandent » dans un menu très varié.

4 500€ HT (VHR inclus) A programmer fin 2025 ou début 2026

DCM 2025-08 SUBVENTION POUR LA RÉSIDENCE D'ARTISTES EN TERRITOIRE RURAL

La résidence d'artistes en territoire rural est un projet proposé par la Compagnie Asphalte, représentée par Mme Aline César.

Anatomie d'une écorce est un projet unique qui n'a pas encore été proposé sur le territoire à ce jour. Il prévoit des actions sur l'ensemble du territoire et touche des publics larges et variés. De nombreux artistes sont engagés dans le projet. Le dispositif est d'ores et déjà soutenu par la DRAC à hauteur de 10 000€ (sur 19 000€, voir le budget joint).

Les enjeux artistiques du projet « Anatomie d'une écorce » sont multiples :

- ✓ Lien entre l'animal, le végétal, mais aussi le minéral en s'inspirant des productions et de l'écosystème du plateau du Neubourg,
- ✓ L'articulation et la mise en mouvement de ses structures non anthropomorphiques avec les techniques de la marionnette,
- ✓ La musique et la chanson
- ✓ L'écriture poétique et la lecture à voix haute.

Partenaire acteur de la vie rurale locale :

Lycée agricole Gilbert Martin du Neubourg

Bénéficiaires de l'opération (cibles visées) (extrait du projet)

Enfants et adolescents en milieu scolaire : 270 jeunes

Ecole maternelles :

4 classes de MS et GS de maternelles d'Iville, Saint-Aubin-d'Ecrosville et Canapeville : 82 élèves

Ecole élémentaires :

2 classes CE1 de l'école Dupont de l'Eure et de CE2 de l'école Jean Moulin du Neubourg : 45 élèves

Collèges :

2 classes de 6ème du collège Geneviève de Gaulle Anthonioz et du collège Pierre Corneille du Neubourg : 50 élèves

Lycée professionnel agricole Gilbert Martin :

2 classes du lycée : 38 élèves

1 classe de 3ème du lycée : 25 élèves

ALESAN : 15 élèves

groupe CLAS du PAJ : 12-15 jeunes de Quatrième

Adultes, habitants : 245 adultes

Enseignants : 40 personnes (dont une formation d'enseignants de maternelle : 12 enseignants)

public des Points lectures, bibliothèques et médiathèques : 60 personnes

Salariés du chantier d'insertion de la Croix Rouge Fringu'Halles : 15 personnes

Mission locale : 10 jeunes adultes

EPHAD du Neubourg : 15 résidents

Membres des associations patrimoniales du Pays du Neubourg : Campagn'Art, Découverte et Patrimoine du Pays du Neubourg et ses environs, Iville Culture Loisirs, L'as de choeur Crosville-la-vieille, Amis de l'église de Vitot, Au coeur du patrimoine Neubourgeois : 60 adultes

et les partenaires du monde agricole : linière du Ressault au Neubourg, Haas, Coopérative de teillage du plateau du Neubourg, Aux coul'eure du cheval, ferme pédagogique au Bosc-du-Theil, Arboretum du Château d'Harcourt ...

Ce projet mettra en scène les productions agricoles du territoire et sera traversé par les grandes questions de transition écologique et de dialogue avec l'environnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG décide :

- ✓ De verser la somme de 2 500 € à la Compagnie Asphalte pour le projet *Anatomie d'une écorce*.
- ✓ D'inscrire les crédits au compte 6574.

Adopté à la majorité (1 Abstention : I. VAUQUELIN)

DCM 2025-09 NOUVELLE CONVENTION POUR LES DISTRIBUTEURS DU CINEMA

Devant les dysfonctionnements répétés des distributeurs depuis plusieurs années, il a été décidé de mettre fin au contrat avec le prestataire. Les distributeurs de friandises et boissons seront remplacés à partir du 1er mars et la société ASA sera le prochain prestataire.

Pour la mise à disposition des distributeurs, il convient de signer une convention entre le prestataire et la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG décide :

- ✓ De signer la convention de mise à disposition d'un distributeur de boissons fraîches et de denrées alimentaires.

Adopté à l'unanimité,

URBANISME – PATRIMOINE

Compte-rendu de la commission du 04/02/2025

Etaient présents : I Coudray, F Bronnaz, A Le Merrer, I Vauquelin, N Brunet, MN Chevalier.
Etaient excusés : A Leroy, G. Barbier, E Detaille, S Cherrier, I Ameye.

→ **DIA et DC :**

- DIA 027 428 25 00001 : Cession habitation - Rue de la porte de Pierre – Parcelles AW 135 et 138/2911m² – Zone Uh.
- DIA 027 428 25 00002 : Cession habitation – 7 Rue Jules Duhamel – Parcelle AD 201/330m² – Zone Uh.
- DIA 027 428 25 00003 : Cession habitation – 5001 Rue de Honfleur – Parcelle AM 314/555m²- Zone Uh.
- DIA 027 428 25 00004 : Cession fonds de commerce – rue de la République – Parcelle AK 125/150 m². Zone Up
- DIA 027 428 25 00005 : Cession fonds de commerce – rue de la République – Parcelle AK 119/70 m². Zone Up
- DIA 027 428 25 00006 : Cession place de parking – rue Chambellan – Parcelles AM 271 et 284/1192 m². Zone Uh

Les membres de la commission ne souhaitent pas aliéner ces biens.

→ **Déclaration Préalable :**

- DP 027 428 25 00001 : Rue du Docteur Couderc. Parcelle AK-166. Zone Uh. Changement de destination d'un bâtiment.

ABF : Donne son accord

CCPN : majoration de délais

Avis de la commission : avis favorable.

- DP 027 428 25 00002 : Rue Chambellan. Parcelle AM-94. Zone Uh. Changement de destination d'un bâtiment

ABF : Donne son accord

CCPN : Majoration de délais

Avis de la commission : avis favorable en tenant compte des conseils de la Police municipale pour l'accès PMR.

- DP 027 428 25 00003 : Rue Octave Bonnel. Parcelle AN-129. Zone Uh. Pose de volets roulants sur fenêtres de toit.

ABF : Donne son accord

CCPN : en cours d'instruction

Avis de la commission : avis favorable.

- DP 027 428 25 00004 : Rue du Champ de bataille. Parcelle AK-26. Zone Up. Ravalement de la façade.

ABF : Accord avec prescriptions

CCPN : Majoration de délais

Avis de la commission : avis favorable dans le respect des prescriptions de l'ABF.

- DP 027 428 25 00005 : Square du huit mai. Parcelle AR-131. Zone Uh. Création d'un SAS d'entrée.

ABF : Non concerné

CCPN : Demande de pièces complémentaires

Avis de la commission : avis favorable.

- DP 027 428 25 00006 : Place Aristide Briand. Parcelle AL-250. Zone Up. Imperméabilisation des briques de la façade + peinture des fenêtres et caches-moineaux à l'identique.

ABF : Accord avec prescriptions

CCPN : en cours d'instruction

Avis de la commission : avis favorable en respectant les prescriptions de l'ABF.

- DP 027 428 25 00007 : Allée de Gilligham AO-33-188. Zone Uh. Installation portail et portillon + clôture

ABF : Non concerné

CCPN : en cours d'instruction

Avis de la commission : avis favorable.

- DP 027 428 25 00008 : Rue Guibert AK-141. Zone Up. Remplacement des deux grandes portes coulissantes

ABF : Accord avec prescriptions

CCPN : Majoration de délais

Avis de la commission : avis favorable en respectant les prescriptions de l'ABF.

- DP 027 428 25 00009 : Allée des Alouettes AR-351. Zone Uh. Construction d'un mur de clôture

ABF : Non concerné

CCPN : en cours d'instruction

Avis de la commission : avis favorable.

- DP 027 428 25 00010 : Rue du Prieuré AC-81. Zone Uh. Isolation extérieure

ABF : Non concerné

CCPN : en cours d'instruction

Avis de la commission : avis favorable.

- DP 027 428 25 00011 : Rue des amoureux AV-103. Zone Uh. Installation d'une clôture

ABF : En cours

CCPN : en cours d'instruction

Avis de la commission : avis favorable.

- DP 027 428 25 00012 : Allée rené Lesage AO-32. Zone Uh. Isolation extérieure

ABF : Non concernée

CCPN : en cours d'instruction

Avis de la commission : avis favorable. Le service urbanisme informera le pétitionnaire de la nécessité de prendre contact avec le propriétaire du chemin avant la réalisation des travaux.

→ Permis de construire (PC) :

- PC 027 428 25 00001 : place du Maréchal Leclerc. Parcalle AM-264. Zone Uh. Extension par deux ailes du bâtiment existant.

ABF : Donne son accord

CCPN : en cours d'instruction

Avis de la commission :

- PC 027 428 25 00002 : Avenue du Doyen Jussiaume. Parcalle AD-63. Zone Uh. Construction d'une maison d'habitation avec son annexe.

ABF : Donne son accord

CCPN : en cours d'instruction

Avis de la commission : avis favorable. Le zinc naturel sera patiné vieilli (article du PLU Uh 2.4.8). Les élus souhaitent que soient prises en compte les remarques de M. Lesueur concernant la gestion des eaux pluviales et du réseau d'assainissement. Deux arbres devront être déplacés et pas un seul, une préparation en amont de l'arrachage et de la replantation sera à prévoir.

- PC 027 428 21 N0033 M01 : Rue de la halle. Parcelles AM 475, AM 505, AM 506, AM 507, AM 509, AM 558. Zone Uh. Modification de l'implantation des lots.

ABF : Non concerné

CCPN : en cours d'instruction

Avis de la commission : en attente d'informations complémentaires sur le dossier.

→ Pose d'enseigne (AP) :

- AP 027 428 25 0001 : 2 Rue Carnot. Parcalle AM-186. Zone Up. Remplacement de l'enseigne

ABF : En cours

CCPN : Demande de pièces complémentaires

Avis de la commission : avis favorable.

Points d'information complémentaire :

La commission aménagement du territoire de la CDC s'est réunie le mardi 28 janvier. A l'ordre du jour, il a été présenté la communication sur l'OPAH. Elle sera réalisée en deux temps, vers les élus avec un guide puis auprès de la population (presse, site internet, panneau pocket).

Le règlement d'attribution des aides de la CDC a été modifié notamment par rapport aux deux devis demandés aux habitants. La proposition est de demander deux devis, si un seul devis est fourni, le bureau de la CDC pourra sur proposition de la commission minorer le montant de la subvention si elle estime que le devis fourni est trop élevé par rapport aux travaux projetés.

Bilan des dossiers instruits en 2024 par le service urbanisme de la CDC :

En 2024, 651 dossiers ont été instruits. Des dossiers ont été traités via le Guichet unique numérique, ce qui représente 195 demandes déposées en 2025 (47 en 2023).

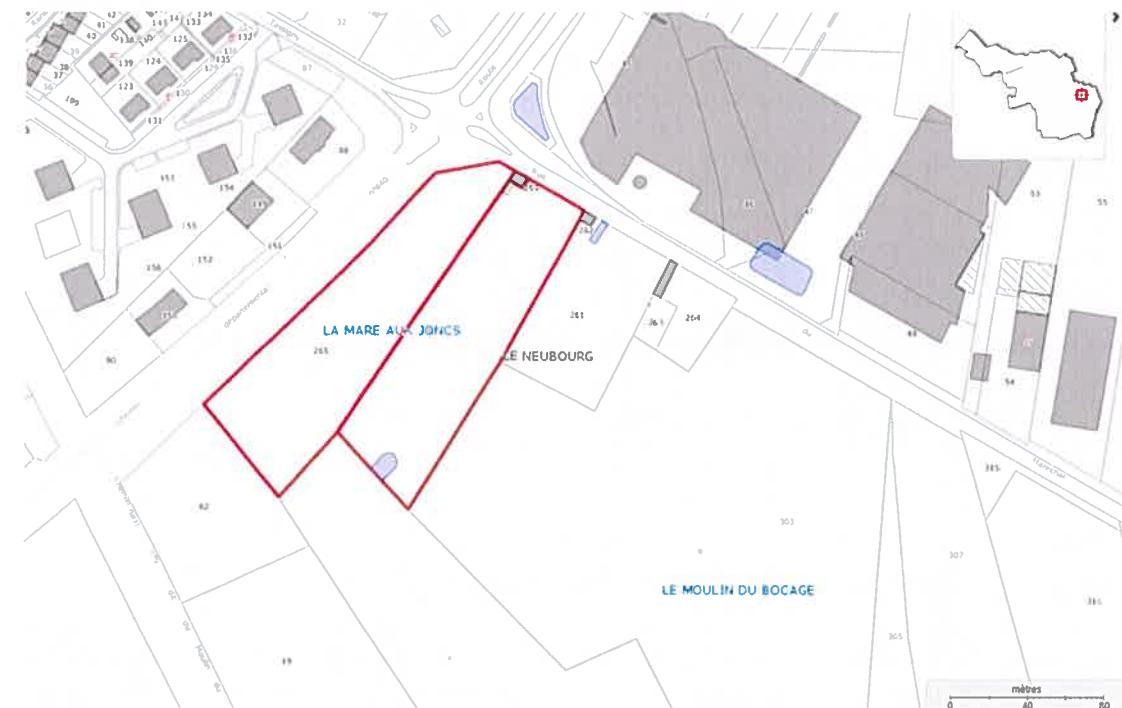
Nomination de la voie d'accès à l'OAP Voie verte (entre le quartier des Pépinières et la voie verte) : il est proposé l'allée de Sourdéac en référence notamment au Marquis de Sourdéac qui a fait venir la troupe du Marais en 1661 pour produire le spectacle féérique de la Toison d'Or.

Prochaine commission : le 4 mars 2025

DCM 2025--10 ACTE DE CANDIDATURE POUR L'ACQUISITION DE PARCELLES SISES LIEU-DIT LA MARE AUX JONCS

En 2016 la SAFER a acquis les parcelles ZB 259, 260, 265, sises lieu-dit La Mare aux JONCS, en exerçant son droit de préemption pour constituer une réserve à vocation agricole. L'objectif, à l'époque, était de constituer « un stock » de terrains afin de compenser l'utilisation de parcelles agricoles pour le projet de contournement du Neubourg. Le contournement n'étant plus d'actualité, la SAFER souhaite vendre ces 3 parcelles d'une contenance de 1 ha 72 a 38 ca.

Parcelles ZN 259-260-265



Mme le Maire expose l'intérêt de ces terrains pour la constitution d'une réserve foncière, les parcelles étant actuellement louées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG décide :

- ✓ De faire acte de candidature auprès de la SAFER pour l'acquisition des parcelles susnommées.
Adopté à la majorité (1 Abstention : N. BRUNET),

Monsieur Didier Onfray demande si les terrains sont occupés et si un prix est donné.

Madame le Maire indique qu'il y a beaucoup de baux précaires autour du Neubourg en vue de cette éventuelle déviation. Comme le Département a écrit que le projet est abandonné, la SAFER vend les terrains, le conseil municipal doit se prononcer sur sa candidature. Une délibération ultérieure fixera le prix.

DCM 2025-11 OAP VOIE VERTE – NOMINATION DE LA VOIE

Madame l'Adjointe à l'Urbanisme informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune. Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours ou la connexion aux réseaux ou la distribution du courrier, d'identifier clairement les adresses des constructions. Considérant qu'il est nécessaire de nommer la voie d'accès à l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) Voie Verte (entre le quartier des Pépinières et la voie verte),

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG décide :

- ✓ D'adopter la dénomination suivante : Allée de Sourdéac en référence notamment au Marquis de Sourdéac, qui a fait venir la troupe du Marais en 1661 pour produire le spectacle féérique de la Toison d'Or,
- ✓ D'autoriser Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

Adopté à la majorité (1 Abstention : N. BRUNET),

DCM 2025-12 OPAH – MODIFICATION DU REGLEMENT

Par délibération n°DCM-2024-96, le conseil municipal a approuvé le règlement de l'OPAH. Des modifications ont été apportées au règlement par SOLIHA et la commission d'urbanisme (projet en annexe) :

- Page 6 : Constitution des dossiers, on demande seulement 1 devis détaillé.
- Page 6 : Cumul des aides, correction du paragraphe.
- Page 10 : Tableau, remplacement CCPN par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG décide :

- ✓ D'approuver le règlement modifié de l'OPAH.

Adopté à l'unanimité,

DCM 2025-13- DECLASSEMENT ET DESAFFECTION DES PARCELLES

Par délibération du 14 octobre 2024, le conseil municipal a décidé de céder un terrain d'une surface d'environ 7 600 m², issu des parcelles cadastrées AN 245 et 265, sises Rue Jean de la Fontaine à un bailleur social pour l'édification de la nouvelle caserne de gendarmerie.

Maître Paty, notaire de la commune, et le notaire de l'acquéreur ont demandé, par mesure de prudence, de prononcer la désaffectation et le déclassement du terrain. En effet, l'EPF Normandie a acquis le bien pour la commune en vue d'y édifier un « nouveau stade ». Même si l'équipement n'a jamais été réalisé, la « domanialité publique virtuelle » peut être établie.

Par conséquent, Mme le Maire sollicite les membres du conseil municipal pour délibérer en ce sens :

CONSIDERANT :

- Qu'il y a lieu de constater, préalablement à la vente, la désaffectation et de prononcer le déclassement du domaine public communal des parcelles AN 245 et 265,
- Que ces parcelles ne sont plus affectées à l'usage direct du public ni à un service public, et ne présentent aucune utilité pour la Ville du Neubourg,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- ✓ **Constate** la désaffectation et prononce le déclassement du domaine public communal des parcelles cadastrées section AN n° 245 et 265, sises Rue Jean de la Fontaine.
- ✓ **Autorise** Madame le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

VOIRIE – RESEAUX – ENVIRONNEMENT – ASSAINISSEMENT

Compte rendu de la commission du 11/02/2025

Étaient présents : Mesdames VAUQUELIN, CHEVALIER, LE MERRER, Messieurs BRONNAZ, DAVOUST, DETAILLE, DELAUNAY, LEFEBVRE, ONFRAY.

Absents excusés : Mesdames AMEYE, DUPONT, Messieurs CABOT, CHERRIER, BARBIER.

Services techniques : Monsieur LESUEUR.

Travaux de la rue du Tour de Ville Nord

La chaussée est en ordre de service. Les bordures et les avaloirs sont en place pour recevoir les eaux de ruissellement. Les sous couches de la voie piétonne sont en place. Il reste à poser la couche de finition en bitume perméable, de couleur claire. Celle-ci sera réalisée lorsque les conditions climatiques le permettront, à savoir une température extérieure de 15° (en février-mars). Les fosses de plantation pour les arbres sont réalisées. La terre végétale pour les massifs d'arbustes et les surfaces engazonnées, est également mise en place. L'accès à l'aire de stationnement est bitumée sur sa première partie (l'entrée), afin de pouvoir faire un marquage de sécurité au sol. La seconde partie est laissée en grave pour faciliter l'infiltration de l'eau de ruissellement.

Pour réaliser les plantations de la rue du Tour de Ville-Nord, il est prévu l'achat de 13 arbres (5 Pyrus Calleriana Chanticleer, 4 Quercus Palustris, et 4 Gleditsia Triacanthosinermis Schadermaster), et de 170 arbustes à fleurs en 23 variétés et 13 magnolias en cépées. Les arbustes seront plantés sur une toile tissée recouverte d'un paillage. La séparation entre les plantations et le gazon sera faite, avec des voliges en acier galvanisé marron, de 10 cm de hauteur. Après consultation et en tenant compte des stocks de plants disponibles, le marché a été attribué à 4 pépinières : Wolhemuth pour 2 689,23€, Ramette pour 1 523,45€, Guillot Bourne pour 3 709,75€, Tuloup pour 1 256,26€. Le marché des fournitures est attribué à l'entreprise Chlorodis pour 7 263,57€ TTC.

Aire de stationnement de l'allée du Champ de Bataille

Les travaux de terrassement ont débuté le mercredi 29 janvier. Nous avons réutilisé les bordures en granit de la rue Guibert. Le revêtement sera en dalles pour les places PMR, et engazonnées pour les autres places. La délimitation des places sera marquée par des pavés. Au total, l'aire de stationnement disposera de 30 places dont deux PMR.

Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées rue Ernest Neuville

Les travaux ont débuté le mercredi 22 janvier au milieu du carrefour de la rue de l'hôpital et de la rue Ernest Neuville. Lors de l'ouverture de la tranchée est apparue une fuite du réseau d'eau potable. Le SERPN a missionné la SARC pour procéder à la réparation. Désormais, les travaux avancent bien, la progression est plus rapide, car la profondeur de pose diminue.

Effacement des réseaux rue Octave Bonnel

Lors de la dernière réunion du SIEGE, il a été décidé que les travaux de la deuxième tranche de la rue Octave Bonnel sera réalisée cette année de la rue aux Magnants jusqu'à la rue de la Libération. Les travaux commenceront probablement en avril. Les mâts et les luminaires seront identiques à ceux posés dans la partie piétonne de la rue Octave Bonnel.

Projet de récupération de l'eau de la piscine pour l'arrosage et le nettoyage

Le projet consiste à récupérer une partie de l'eau de la piscine du SERGEP pour :

- diminuer l'impact sur la ressource en eau potable,
- diminuer le coût d'exploitation pour le SERGEP, en réduisant le volume d'eaux usées, envoyé vers la station d'épuration,
- diminuer la facture d'eau pour l'arrosage des terrains de football, les massifs de fleurs, les arbres, ainsi que la piste hippique,
- diminuer la facture d'arrosage des jardins familiaux.

Le coût global du projet est de 692 068 € H.T. Des subventions sont demandées pour un montant global de 492 280 € dont 200 000 € pour l'AESN et 232 280 € pour le DSIL. Le SERGEP doit participer à hauteur de 55 000 €.

Démonstrations de balayeuses :

Lors du salon des Maires en novembre, des rendez-vous ont été pris avec les fournisseurs de balayeuses, pour des démonstrations des différents modèles, dans nos rues. Suite à ces démonstrations, le choix se portera sur une balayeuse plus maniable que l'ancienne, c'est à dire avec une cuve plus petite. La consultation sous forme d'appel d'offre, incluant la reprise de l'ancienne, va être lancée prochainement.

Questions diverses :

- Plusieurs points ont été abordés concernant le chemin de la route d'Epéga : Une intervention est à programmer pour limiter les trous importants du chemin. Le compteur électrique doit être rendu inaccessible. Enfin, la clôture du Garage Valley (Atelier de l'Ancienne) doit être réparée dans sa limite Nord.

DCM 2025-14 AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE A LA MISE A JOUR DU PERIMETRE DU PLAN D'EPANDAGE DES BOUES DE LA STATION D'EPURATION DE LA SOCIETE DS SMITH PAPER A ROUEN

Une enquête publique en lien avec une autorisation environnementale qui vise à modifier le plan d'épandage des boues de la station d'épuration de la société DS SMITH PAPER ROUEN (située à Saint-Etienne-du-Rouvray -76800) se déroule du 27 janvier au 27 février 2025.

La zone d'épandage concerne 261 communes, réparties dans les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne.

La commune est concernée par ce plan d'épandage et le conseil municipal peut émettre un avis jusqu'au 14 mars.

Le 12 février dernier, Madame Grégoire a adressé aux membres du conseil un lien de la préfecture de Seine-Maritime pour accéder au dossier de l'enquête publique et au registre numérique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG décide :

- ✓ D'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale qui vise à modifier le plan d'épandage des boues de la station d'épuration de la société DS SMITH PAPER ROUEN

ENSEIGNEMENT – SPORT – VIE ASSOCIATIVE

Compte-rendu de la commission du 17/02/2025

Présents : Isabelle Vauquelin, Isabel Coudray et Marie-Noëlle Chevalier.

Excusés : Isabelle Ameye, Anita Le Merrer, Gilles Barbier et Claire Lapoirie.

ENSEIGNEMENT :

Collège Pierre Corneille

- Point amiante : des travaux auront lieu pendant l'été 2025
- Installation des commissions
- Préparation de la rentrée 2025/2026 : M. Gabriel indique que la Commission permanente ne s'est pas réunie et donc il n'y aura pas de vote.
- Frais de déplacement des professeurs, modification dans le cadre des stages des élèves du SEGPA, la limite de 50km est remplacée par 60km aller-retour. Validé.
- Attribution du CNAS : oubli et régularisation. Validé.
- Budget voyage : modification de date et de budget. Validé.
- Contrats validés.
- DBM validés.
- Questions
- Deux motions validées sur la DHG et la SEGPA.

SPORTS

• TRIATHLON

Nouveau bureau avec un nouveau Président Monsieur Mickael Deperrois.

86 licenciés dont 26 jeunes.

Sorties organisées comme celle de Saint Aubin d'Ecrosville.

Journée ANNE à Harcourt, bénéfice au CHU de Rouen.

Formation d'un entraîneur et les jeunes ont assisté aux Jeux Olympiques à Paris.

Remerciements aux encadrants, aux bénévoles et partenaires ainsi qu'à la Mairie.

Bilan financier équilibré.

• UVN

Superbe année cycliste avec les courses habituelles, une centaine d'adhérents.

Effectif de l'école de vélo : 22 enfants.

23 victoires individuelles et 3 victoires par équipe.

Trophée départemental remporté à Gisors.

Trophée Régional où l'UVN se classe 1^{er} Club de l'Eure.

Pour 2025, accueil de 34 enfants, objectif d'avoir des concurrents dans toutes les courses organisées dans l'Eure pour parvenir au Régional.

L'essentiel est le plaisir des enfants sur leur vélo.

Cyclo Cross : Enzo : Champion de l'Eure et Tristan 7 victoires.

VTT : Enzo : Champion de l'Eure

ROUTE : Tristan Sélectionné Championnat de France,

Romain Vice-Champion de l'Eure

Romain, Tristan et Hugo sélectionnés en équipe de l'Eure et terminent 9èmes de la finale nationale.

U 19 : Tom et Léo 4 victoires

PISTE :

U 15 : Julie 2^{ème} du 200m et du 500m en Championnat de Normandie

U 17 : Nathan : stage national à Bourges

Romain : 3^{ème} au Championnat de Normandie

Hugo : 1^{er} à l'américaine en Coupe de France, 2^{ème} en Coupe de Normandie et 2^{ème} en Coupe de France.

Tristan : 1^{er} au Championnat de Normandie, en Coupe de France et champion de France de l'OMNIUM

Dorine : 1^{ère} au 500m coupe de France, 3^{ème} à l'américaine aux championnats de France,

championne de France vitesse et scratch, championne de France 500m et recordman de France.

U 19/U 23/Seniors :

Tom Vermeulen : 2ème en Championnat de Normandie

Ryan : Champion de Normandie du km

Equipe UVN : Championne de Normandie vitesse par équipe (Tristan, Léo et Ryan)

Le Club termine n°1 Français des clubs « Team Piste Formation »

Merci à la Mairie, à Sébastien, aux bénévoles, aux parents accompagnants et au bureau de l'UVN.

- **JUDO**

2 nouveaux salariés au Club ce qui fait 4 éducateurs sportifs salariés.

L'association continue son essor 256 licenciés de (4 ans à 81 ans) avec 48 % de féminines.

Au niveau de la gestion administrative, beaucoup de changements dans le sens de faire des économies et de numériser les adhésions pour la prochaine rentrée.

3 nouvelles ceintures noires : **Victor Amrani, Malone Lagrange et Mélanie Viniger**.

Le club continue de recevoir des manifestations départementales, des tournois et d'organiser des cours à l'extérieur (Socopa).

Sport Adapté : Accueil des judokas de Para Judo afin de les inclure.

En décembre 2024, accueil du tournoi régional de judo adapté.

Prochains objectifs : obtenir des points pour la ceinture noire et se qualifier pour les championnats de France de Judo Adapté.

Judo pendant le temps scolaire :

Ecole Dupont de l'Eure et Collège Geneviève De Gaulle, actions possibles dans le cadre de demandes de subventions auprès de l'ANS pour financer ce projet.

Merci à la ville du Neubourg pour les subventions, le Département va baisser ses aides, le montant des cotisations ne change pas et ils vont démarcher les communes de leurs licenciés.

Bilan financier équilibré et voté.

- **GOLF**

Rapport moral de la Présidente avec 182 adhérents.

Révision du règlement intérieur

Nouvelles tenues des équipes

Résultats du sondage : soutien à l'école de golf, à des évènements sportifs conviviaux, individuels, aux différentes équipes et à des sorties collectives de découverte d'autres golfs.

Différentes participations : à la remise des médailles de l'OMS, au Forum des associations et au Téléthon, etc....

505 participants en 2024 à toutes les compétitions.

Validation de tous les rapports.

La Présidente est reconduite dans ses fonctions.

- **NAC**

Le Président est élu pour 4 ans rappelle Jean Pierre Kieffer et remercie tous les présents de leur soutien pour réaliser tous les projets.

Rappel du protocole avec la Mairie pendant la période Covid pour continuer les entraînements et il y a eu aussi les départs de Luc le trésorier et Nicole la secrétaire.

Au cours de ces années, le Président a rencontré d'autres clubs ruraux comme il appelle pour se regrouper car les jeunes partent faire leurs études ou vont dans des clubs plus prestigieux.

Année fructueuse : 190 licenciés et cette année 212.

Organisation de 6 compétitions, remerciements pour l'accueil et la qualité des manifestations.

Depuis 3 ans, le Neubourg bénéficie d'un emploi mutualisé du Comité Départemental, deux fois par semaine pour les poussins.

En 2024, deux sélections en équipe de France et aussi dans des compétitions régionales.
Marche Nordique Loisir qui marche bien.
Bureau reconduit.

Projet 2025:

1. Achat d'un système de chronométrie Freelap (Budget 3 500 €)
2. Réfection du tapis de saut en hauteur (2 000 €)
3. Organisation du 2ème Tour des Interclubs (2 500 €)
4. Organisation du Meeting Jeune 276 (2 500 à 3 500 €)
5. Achat d'un container de stockage (2 000 € livré et posé)

La fin de la réunion a fini avec la galette.

ASSOCIATIONS

- ACPG-CATM-OPEX s'est retrouvée momentanément à l'arrêt suite au décès de son Président Jacques Demaegdt.

Monsieur Thierry Berteau a proposé sa candidature au poste de Président de cette section pour poursuivre le maintien des commémorations patriotiques et le devoir de mémoire.

- LE NEUBOURG IMAGES :

Remerciements de la Mairie pour le travail effectué de prendre en photo tous les clubs sportifs du Neubourg pour proposer à la suite le choix de quatre prises de vue pour « **Nos Athlètes en Images** ». Présence au forum des associations avec toutes les photos installées sur des grilles pour le plaisir des yeux.

26 adhérents : 12 femmes et 14 hommes qui se retrouvent tous les mardis avec des sorties organisées pour des photos de qualité avec un concours interne sur un thème dédié.

Bilan financier équilibré.

- **Bilan du Téléthon** : 7 000 € avec des remerciements à tous les bénévoles, les associations qui ont participé à ce weekend et dès le mois de mai, une réunion sera organisée en même temps que le forum des associations pour vous donner les futures dates.

- **UP**

Le bureau collégial est validé pour une nouvelle année avec des nouveaux membres dans le Conseil d'Administration.

Tous les rapports ont été votés à l'unanimité, chaque section a présenté son enseignement.
Bilan financier équilibré.

- **La Grande Echelle**

cette année a été un grand bouleversement pour cette association qui a déménagé et se retrouve dans des anciens locaux d'école.

96 familles adhérentes du Neubourg et du territoire.

Intervention dans les écoles dans le cadre du CTEJ avec le projet « **Champ libre** »

Ateliers Arts Plastiques avec différents cours.

Ateliers Céramique et gravure avec différents cours

Stages vacances, des actions avec les scolaires, restitution dans le Parc du Vieux Château.

Expositions au Forum des Associations, au Musée d'Anatomie.

Bilan financier équilibré.

- **Les Rétros du Plateau**

Rapport moral du Président et meilleurs vœux à tous. La Municipalité était représentée par Loic Cabot.

138 adhérents

Rapports d'activités et financier.

Remerciements à la ville pour la subvention de 1 500E.

Programme 2025 : Comice Agricole, Rassemblement annuel, sortie organisée par Mme Brassart, Salon

Auto Rétro de Rouen et projet de mise en place d'un camp militaire au Neubourg.

Démission de deux membres du bureau mais qui restent dans l'Association et de nouveaux membres volontaires rentrent dans le bureau actuel.

- **Comice Agricole**

Rapport moral et d'activité avec des remerciements à la Municipalité, ses services et chacun pour son engagement.

39 bovins, 44 ovins et 18 chevaux présent en 2024.

Qualité exceptionnelle et belle affluence constatée.

En 2025, le marché fermier sera plus conséquent avec plus d'exposants...

Bilan financier équilibré.

Bureau reconduit.

Ce sera les 170 ans du « Concours Agricole »

Affichage historique avec Philippe Marche sur le concours.

- **Souvenir Français**

Ce comité inclut toutes les communes du Pays du Neubourg et quelques communes à proximité dont Bray et Barc.

Cérémonies officielles, cérémonie du 24 Août au Neubourg, la messe du souvenir du 10 novembre avec 19 drapeaux, le déplacement et la restauration des monuments aux morts d'Iville, Epégard et Daubeuf la Campagne.

Un diplôme et une médaille ont été attribués aux apprentis du CFA, pour leur travail sur la mémoire.

Madame France Leroy a été remerciée pour la restauration de deux drapeaux du Neubourg. Un nouveau drapeau a été acheté pour une valeur de 1 500E.

Pour l'instant, 19 communes ont cotisé.

Une page facebook va être créée.

DCM 2025-15 SUBVENTION POUR PARIS-ALSACE 2025

L'année dernière, l'assemblée avait octroyé une subvention au Neubourg Athlétic Club dans le cadre de la participation de deux adhérents à l'épreuve de marche internationale Paris Alsace Crédit Mutuel. Celle-ci, d'une distance de 450 Km, existe depuis 2021.

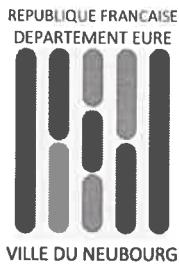
Le couple sollicite la commune pour l'édition 2025, qui se déroulera du 3 au 7 juin. Le budget est identique à l'année 2024 et s'élève à 4 700 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG décide :

- ✓ **De verser** la somme de 400 € au Neubourg Athlétic Club pour soutenir ces sportifs de haut niveau.
- ✓ **D'inscrire** les crédits au compte 6574.

Prochaine réunion le lundi 24 mars 2025

La séance est levée à 21h34



Procès-verbal du 24 février 2025

Le vingt-quatre février deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, à la mairie, salle de conseil.

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, M. Francis BRONNAZ, M. Francis DAVOUST, Mme Isabelle AMEYE, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, maires adjoints ; M. Didier ONFRAY, M. Jean LEFEBVRE, Mme Claire LAPOIRIE, M. Philippe DELAUNAY, M. Stéphane CHERRIER, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Alain LEROY.

Absentes excusées ayant donné pouvoir : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER à M. Arnaud CHEUX, Mme Hélène LEROY à Mme Isabelle VAUQUELIN, Mme Isabel COUDRAY à Mme Isabelle AMEYE, Mme Evelyne DUPONT à Mme Anita LE MERRER.

Absents excusés : Mme Stéphanie CHEUX, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Absente : Mme Katiana LEVAVASSEUR.

Secrétaires de séance : Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT.

DCM 2025-02- Rapport d'orientation budgétaire 2025

DCM 2025-03- Approbation du projet du système de récupération des eaux de la piscine et de son plan de financement

DCM 2025-04- Subvention à l'association hippique municipale du Neubourg

DCM 2025-05- Voyage « Séniors en vacances » du 6 au 13 septembre 2025 – Approbation des tarifs

DCM 2025-06- Budget communal - Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

DCM 2025-07- Création de postes

DCM 2025-08- Subvention pour la Résidence d'artistes en territoire rural

DCM 2025-09- Nouvelle convention pour les distributeurs du cinéma

DCM 2025-10- Acte de candidature pour l'acquisition de parcelles sises lieu-dit La Mare aux Joncs

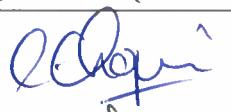
DCM 2025-11- OAP voie verte – Nomination de la voie

DCM 2025-12- OPAH – Modification du règlement

DCM 2025-13- Déclassement et désaffectation des parcelles AN n° 245 et 265

DCM 2025-14- Avis du conseil municipal sur une demande d'autorisation environnementale relative à la mise à jour du périmètre du plan d'épandage des boues de la station d'épuration de la société DS SMITH PAPER à Rouen

DCM 2025-15- Subvention pour PARIS-ALSACE 2025

Prénom Nom	Fonction	Signature
Isabelle VAUQUELIN	Maire	
Caroline CHOPIN	Secrétaire de séance	
Loïc CABOT	Secrétaire de séance	